



Conseil d'administration du 21 juin 2017 Déclaration des représentants CGT

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la république est une très mauvaise nouvelle pour les salariés, retraités, jeunes et privés d'emplois. Après un quinquennat de François Hollande notamment marqué par d'incessants cadeaux au patronat (CICE, Loi Macron et El-Khomri en matière de droit du travail), un allongement à 43 annuités de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, une réduction du service public dans les collectivités, les hôpitaux, l'État et les établissements publics, et une répression sans merci contre les mouvements sociaux, le nouveau président veut aller plus loin dans cette politique. Il prévoit notamment :

- **une réduction du «nombre d'agents publics de 120 000 emplois sur la durée du quinquennat»**
Ce sont autant de recrutements statutaires en moins, alors que le chômage et la précarité ne cessent d'augmenter,
- **60 milliards de réduction de la dépense publique sur 5 ans**
Nous voyons chaque année se traduire ces coupes dans le budget du Cerema, avant d'en mesurer les conséquences dans le quotidien de nos missions et de nos conditions de travail,
- **«des rémunérations plus individualisées»**
avec la mise en œuvre du RIFISSEP et la fin d'une «évolution uniforme des rémunérations de toutes les fonctions publiques»,
- **le développement du «recrutement sur contrat dans les fonctions non-régaliennes».**

Concernant plus précisément la baisse des effectifs au Cerema, elle est de -125 ETP¹ cette année. Cette baisse des effectifs est la principale cause de laquelle découle la plupart des graves dysfonctionnements rencontrés aujourd'hui : demandes non satisfaites en dépit des attentes, abandons d'activité (comme la Station d'Essais des Matériels Routiers de Blois dont la fermeture a été décidée par la direction générale contre l'avis des agents concernés et des représentants du personnel), perte d'ancrage territorial et mise en danger de certaines implantations, déliquescence des réseaux, affaiblissement des compétences collectives, surcharges de travail, risques psychosociaux et dans certains cas burn out... L'illégitimité de ces baisses d'effectifs est telle que lorsque la direction cherche à identifier des activités jugées moins utiles que d'autres, cela suscite les réactions justifiées de nos bénéficiaires (direction générales, acteurs locaux).

Pour donner un cap dans ce contexte, la direction décline le projet stratégique sur l'hypothèse d'un Cerema à 2600 ETP d'ici fin 2020. On mesure les dégâts qu'une telle perspective occasionnerait à nos missions de service public.

¹ Équivalents Temps Plein

Or, la diminution des effectifs de la fonction publique, comme dans notre établissement, n'a jamais été justifiée par un moindre besoin en matière de service public, mais par un endettement public jugé excessif. Celui-ci ne résulte pas d'une augmentation de la dépense publique, mais bien d'une diminution des recettes, en particulier de la multiplication depuis 30 ans des allègements d'impôts et de cotisations sociales pour les ménages aisés et les entreprises². L'argument de la dette est une supercherie. La suppression de plus de 50 000 postes de fonctionnaires permettrait d'économiser de l'ordre de 1,5 milliards par an à l'État, alors que s'attaquer à la fraude fiscale, fait d'une minorité, rapporterait au moins 60 milliards d'euros par an pour endiguer le déficit de l'Etat qui s'élève à 75,9 milliards d'euros³ !

Supprimer des fonctionnaires sert avant tout à réduire l'importance d'une fonction publique souvent motrice en matière de progrès sociaux - dans laquelle les syndicats sont bien implantés ce qui n'est pas sans lien - disposant d'une capacité de mobilisation plus grande du fait de l'absence de chantage à l'emploi.

La CGT ne se résigne pas à ces perspectives antisociales et cherche à construire dès aujourd'hui la mobilisation nécessaire pour mettre en échec l'accentuation de politiques libérales. Nos mobilisations seront d'autant plus légitimes que le nouveau président n'a été élu qu'avec les voix de 43,6 % des inscrits au second tour et de 18,2 % des inscrits au premier. En outre les institutions anti-démocratiques de la Vème république, lui ont permis d'obtenir 63% des sièges à l'assemblée nationale grâce aux suffrages de 15,4 % des inscrits ... **85 % des Français ne soutiennent pas le président et sa majorité. Faire échouer ce gouvernement par notre mobilisation est crucial pour le Cerema, les services publics et plus généralement une société plus égalitaire et plus fraternelle.**

Nous tenons également à dire ici que les agents du Cerema vivent des évolutions de leurs missions d'une ampleur sans précédent, et font face à des défis très importants qui s'apparentent parfois à la quadrature du cercle et nécessitent un engagement très fort de leur part. Cela les amène souvent à des prises de risques dans leur recherche d'innovation, de partenariats, de recettes propres, de réponses à des injonctions difficilement compatibles... Or, quelques exemples au moins montrent qu'ils ne sont pas aidés dans cette voie par l'administration :

- L'article 46 du titre IX de la [loi du 28 mai 2013](#) prévoit que la création du Cerema s'accompagne de celle de «comités d'orientations thématiques nationaux et territoriaux» qui «proposent des orientations relatives aux grands enjeux de société et des programmes d'actions territoriaux. Ces instances prennent en compte les besoins des services déconcentrés de l'Etat en région ou dans les départements, des collectivités territoriales et des autres bénéficiaires des productions de l'établissement. La synthèse des propositions est soumise à la validation du conseil d'administration».

² Cf. par exemple la page 8 de l'[audit de la dette publique de la France réalisé par le Collectif pour un Audit Citoyen en mai 2014](#).

³ [Les comptes des administrations publiques en 2016](#), INSEE, 30 mai 2017

Ces instances n'ont jamais été mises en place alors qu'elles auraient vocation à éclairer notre établissement sur les attentes nationales et surtout territoriales. Que fait ce conseil pour avancer dans cette direction ? Qui est responsable de la non application de cette disposition législative ?

- L'article 11 du [décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013](#) relatif au Cerema indique que «*le conseil scientifique et technique est l'instance de réflexion et de proposition consultée par le directeur général pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique scientifique et technique de l'établissement*».

Cette instance n'a elle non plus jamais été mise en place en dépit du rôle qu'elle devrait notamment avoir pour mieux situer la place du Cerema dans la cartographie des acteurs scientifiques et techniques. Que fait ce conseil pour avancer dans la mise en place de cette instance pour laquelle les agents ont élu depuis 2014 des représentants ?

Concernant l'immobilier au Cerema qui ne figure pas à l'ordre du jour :

- Les sites de **Metz** et **Bordeaux** vivent depuis la [délibération 2016-11](#) de cette instance dans l'attente d'une décision concernant l'avenir de leur site. Pour aucun des sites de Bordeaux, les études menées démontrent la pertinence d'une fermeture. Sur Metz, la mobilisation du personnel aura été déterminante pour éviter une fermeture qui apparaît aujourd'hui irrationnelle après analyse sérieuse. **Ce conseil enverrait un signe encourageant aux agents s'il actait le maintien d'un site à Metz et des deux sites Bordelais.**

- Quant à **Nice**, la cession devait, selon les vœux de la direction du moins, permettre le financement de nécessaires investissements sur d'autres sites. Or, **ce site va finalement être occupé par la DDTM, mais avec quelle compensation financière ?**

- Au **Bourget**, les agents sont censés se préparer à la fermeture de leur site, mais n'ont toujours **aucune proposition de nouvelle implantation** à notre connaissance **plus d'un an après la délibération**. A moins que le site du Bourget puisse finalement être conservé ?

- Enfin, les agents **de Bron sont en attente de meilleures conditions de travail** alors que certains d'entre eux ont vécu une situation sociale très tendue. **Quand, comment et par qui les moyens susceptibles de les leur donner seront-ils mis à disposition de l'établissement ?**

Pour conclure, ce conseil est sans état d'âme pour imposer des efforts aux agents. Mais à part des votes de budgets en baisse continue comme aujourd'hui avec une nouvelle baisse de plus de 2 millions (- 1,1 %) de la subvention de l'État au Cerema, à laquelle nous nous opposerons évidemment une nouvelle fois, quels efforts déploie-t-il depuis sa création au service des agents et de leurs missions ?

Nous vous remercions de votre attention.